



LE SYNDICAT THÉROUANNE MARNE & MORIN VOUS INFORME

Évolution du prix de l'eau sur notre territoire

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Syndicat Thérrouanne - Marne & Morin (TMM) a été créé le 1er janvier 2020 par le regroupement de 11 entités distinctes qui géraient auparavant la production et la distribution d'eau potable.

Notre territoire en chiffres :

- 25 communes desservies
- 45 000 habitants
- 7 ressources (forages dans la nappe) et 2 usines de traitement
- 20 réservoirs d'eau potable
- 345 km de réseau de distribution

POURQUOI UNE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ?

Deux défis majeurs à relever

1. Le Plan Eau national (Plan Macron 2023)

Ce plan national, présenté le 30 mars 2023, vise à adapter la gestion de l'eau face au changement climatique. Il s'articule autour de 5 axes :

- **Sobriété des usages** : réduire de 10% la consommation d'eau d'ici 2030
- **Lutte contre les fuites** : mobiliser 180 millions d'euros par an pour moderniser les réseaux
- **Réutilisation des eaux usées** : passer de moins de 1% à 10% d'ici 2030
- **Planification des usages** : mise en place d'un "Ecowatt de l'eau"
- **Tarification progressive** : prix modeste pour les premiers mètres cubes, tarif plus élevé ensuite

Ce que cela signifie pour notre syndicat :

- Obligation de réduire les prélèvements dans les nappes phréatiques de 14% d'ici 2030
- Sur 2 500 000 m³ prélevés chaque année, nous devons réduire de 350 000 m³, soit l'équivalent de la consommation de 3 500 abonnés (ou 9 000 habitants)
- Dans le même temps, le développement urbanistique va augmenter la demande en eau de 450 000 m³

2. La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau (en vigueur depuis le 1er janvier 2025)

Cette réforme remplace les anciennes redevances par trois nouvelles :

- **Redevance sur la consommation d'eau potable** (0,46 €/m³ en 2025)
- **Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable**
- **Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**

Ces redevances apparaissent désormais sur votre facture sous la rubrique "Organismes publics" avec 4 lignes :

- Prélèvement sur la ressource en eau
- Consommation d'eau potable
- Performance des réseaux d'eau potable
- Performance des systèmes d'assainissement collectifs (pour les usagers raccordés)

Plus notre réseau sera performant (bon rendement et programme de renouvellement), moins la redevance à verser sera importante.

NOTRE PLAN D'ACTION

Pour relever ces défis, nous avons défini deux axes de travail prioritaires :

1. Améliorer la performance de l'exploitation des réseaux

Notre objectif : atteindre des rendements de 90 à 95% d'ici 2030, malgré un mode de calcul plus exigeant à partir de 2025.

Comment y parvenir :

- Déploiement de 130 compteurs de sectorisation et 400 prélocalisateurs fixes
- Réalisation de campagnes de sectorisation de nuit (340 km par an)
- Recherche active de fuites (437 km par an)

2. Améliorer la gestion du patrimoine

Notre constat : 62% du réseau d'eau potable (210 km) arrive en fin de vie.

Notre programme d'action sur 10 ans :

- Renouvellement prioritaire de 46 km de réseau (1,3% par an)
- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable
- Reconstruction d'un château d'eau
- Travaux de sécurisation pour l'alimentation

Coût total du programme : 97 millions € HT dont 65% dédiés au remplacement des réseaux

CE QUI CHANGE POUR VOUS

1. Nouveau contrat de délégation de service public

- Les 11 contrats historiques ont été regroupés en un unique contrat remporté par la SAUR. Celui-ci a démarré le 01/10/2024 et s'achèvera le 31/12/2030.
- Ce contrat, plus ambitieux, a entraîné un alignement des tarifs depuis le 1^{er} octobre 2024
- Impact moyen sur la facture annuelle : 6,44 € HT par abonné

- Des disparités existent selon les communes (de -74,22 € HT pour Montry à +58,14 € HT pour Isles les Villenoy)

2. Financement du programme de renouvellement

Face aux besoins d'investissement et à l'augmentation des dépenses courantes (énergie, réactifs), le syndicat a voté une augmentation du prix de l'eau :

- +0,50 € HT à compter du 1er juin 2025
- +0,50 € HT à compter du 1er juin 2026

3. Évolution de votre facture :

- **Part fixe** (branchement et compteur) : 40 € HT/an/abonné à partir du 1er juin 2025 (20 € SAUR + 20 € TMM)
- **Part variable** (exploitation et patrimoine) :
 - 2025 : 2,581 € HT/m³ (1,431 € SAUR + 1,15 € TMM)
 - 2026 : 3,110 € HT/m³ (1,460 € SAUR* + 1,65 € TMM)

*Le tarif SAUR 2026 est une estimation basée sur la formule d'actualisation prévue au contrat

POURQUOI CET INVESTISSEMENT EST NÉCESSAIRE

Notre choix est clair : **investir dans le renouvellement du réseau plutôt que payer des amendes à l'État**. Ces investissements sont indispensables pour :

- Garantir la continuité de votre approvisionnement en eau
- Éviter de payer les nouvelles redevances qui sanctionnent la mauvaise performance de gestion et qui seront répercutées sur votre facture d'eau
- Répondre aux obligations de réduction des prélèvements dans les nappes phréatiques
- Maintenir un service public de qualité face aux défis du changement climatique

ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE RESSOURCE EN EAU

- En réduisant les fuites dans les réseaux
- En renouvelant les infrastructures vieillissantes
- En adoptant des comportements plus sobres en eau au quotidien

Contacts utiles :

-Service client de la SAUR (question sur la facturation, mensualisation...) : 01.77.78.80.00

- Astreintes techniques de la SAUR (fuites d'eau, anomalies sur le réseau...) : 01.77.78.80.08

- Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable « Théroutanne, Marne et Morin » (informations sur le service de l'eau) : www.smaeptmm.fr